



Refonder

SOMMAIRE : Analyses et Confrontations – DOSSIER : Ferry si tu savais...

ANALYSES ET CONFRONTATIONS

Tous les deux ans, le congrès national est l'occasion pour l'ensemble des militants de débattre de l'orientation de leur organisation. **L'expression des tendances comme des individus doit donc se faire le plus librement possible, de manière à ce que les uns et les autres puissent se convaincre mutuellement.** Si le contexte social actuel (réforme des retraites, mise en place du LMD, décentralisation, autonomie des universités, etc.) est l'occasion de voir se confronter des grilles d'analyses différentes au sein de l'UNEF, c'est aussi le ciment qui doit conforter chacun d'entre nous dans son sentiment d'appartenance à un seul et même syndicat. **Pour cela, ce congrès doit être l'occasion de mutualiser les expériences, de constater les désaccords sans les cristalliser, de rechercher le consensus et l'orientation que tout le monde pourra défendre sur le terrain.**

C'est pour que ce 78^{ème} congrès de l'UNEF remplisse cet objectif que les camarades de la Tendance Refondation Syndicale ont décidé de publier ce journal à la formule inédite : confrontation des différents textes d'orientation, mise en exergue des points de clivages et délimitation d'un périmètre de consensus...

I - Vue d'ensemble : qui défend quoi ?

Le syndicalisme dans son ensemble se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Il s'agit de savoir quel sera le visage de ceux, qui demain défendront salariés et étudiants. Le 1^{er} congrès de l'UNEF réunifiée est à ce titre un congrès d'importance. Non seulement ce sera celui qui établira le bilan de deux années de réunification syndicale, mais il définira aussi, dans un contexte de grogne sociale, **quelle sera la démarche à venir de la principale organisation de jeunesse de France.**

Pour les camarades de la TRS le choix est simple : entre ceux qui veulent faire de la contestation systématique et du mouvement social leur credo et ceux qui voient dans l'adaptation l'évolution naturelle du syndicalisme, **il s'agit de défendre l'existence d'une organisation responsable, pragmatique et crédible dans ses revendications.** C'est à cette seule condition que nous saurons, quelque soit le gouvernement en place, continuer à gagner des droits pour les étudiants.

Alors que les choix à faire sont déterminants, les différentes tendances de l'UNEF ne nous offrent pas dans ce congrès de véritables débats. Si la Tendance Tous Ensemble, se pose en défenseur d'une « syndicalisme de lutte », la Tendance Majorité Nationale hésite, entre la nécessaire crédibilité du syndicat et son penchant identitaire pour la contestation systématique. La Tendance Transformation Sociale, se définit en creux, rassemble en évitant les débats. **Au total, quelques propositions seulement séparent trois des quatre textes d'orientation présentés aux adhérents. Tous les trois sont unanimes sur la démarche syndicale qui doit être celle de l'UNEF.**

Forts de nos convictions, nous avons fait le choix de **porter une alternative** au sein de notre organisation. Les lignes qui suivent se proposent de manière non exhaustive de brosser un panorama des lignes de clivages entre les différentes tendances, pour donner à chacun d'entre nous des clés de compréhension des débats auxquels nous participerons durant ces quatre jours.

1) TRS et TMN

- un mandat -

En juin 2001, la Tendance Majorité Nationale est élue à la tête de l'UNEF lors l'AG de réunification de l'UNEF et de l'UNEF - ID. Son mandat est celui de la réussite de la réunification, au sein d'une nouvelle organisation qui ne s'est pas encore dotée de sa propre orientation.

- le 1^{er} tournant -

L'année 2002 est marquée par des évènements sans précédents : défaite historique de la gauche politique aux élections présidentielles et législatives, qualification de l'extrême - droite au 2nd tour des présidentielles (21 avril), arrivée au pouvoir de la droite sur une victoire par défaut.

Face à ces évènements, **la TMN fait le choix de la radicalité** et décline une nouvelle orientation, plus contestataire, se rapprochant de la TTE : refus en bloc de la réforme ECTS / LMD, de la décentralisation, de la réforme des retraites... la contestation et l'opposition doivent devenir systématiques.

- le 2nd tournant -

La Tendance Syndicale soutenue par le bureau confédéral de la CFDT scissionne de l'UNEF en publiant un bilan très dur (parfois à juste titre...) de l'action de l'UNEF (février 2003), dans un contexte où la démarche syndicale mise en œuvre par la TMN est vivement critiquée par la TRS et la TTE. Consciente que l'UNEF ne peut être isolée dans le paysage syndical, **la TMN opère un relatif recentrage** dans le cadre du 78^{ème} congrès de l'UNEF (professionnalisation, formation tout au long de la vie, travail avec les associations, etc.).

A la lecture de ces évènements, le texte d'orientation présentée par la TMN est au mieux contradictoire avec ce qui a été dit depuis deux ans, au pire un écran de fumée dans lequel seul le vocabulaire change et qui pour ne plus paraître contestataire à outrance est devenu un catalogue de propositions...

- la stratégie syndicale -

La TMN se pose de manière caricaturale comme la synthèse entre ceux qui prôneraient le dialogue social permanent en passant leur temps dans les conseils et ceux qui dans la rue qui passeraient leur temps à refaire le monde. Il n'en demeure pas moins que sous les dehors d'un syndicalisme pragmatique et réaliste, la TMN veut faire de l'UNEF l'outil d' « une mobilisation permanente » (p.32) et s'enferme dans l'illusion des « milles programmes » (p.32). Le seul visage qu'elle veut donner à l'UNEF se construit sur le **mythe de la grève générale et de l'activisme**. Par là elle ne se donne pas les moyens de changer les choses. La TMN réduit le **syndicalisme à un mouvement de jeunesse**. Le rôle d'un syndicat n'est pas simplement de mener des campagnes d'opinion mais de construire des propositions crédibles et d'articuler dans le temps le rapport de force et le dialogue social.

2) TRS et TTS

Si leur analyse du 21 avril n'était pas erronée et ne fondait l'ensemble de leur texte d'orientation, il serait difficile de ne pas être d'accord avec le texte d'orientation présenté par la Tendance Transformation Sociale. En faisant des notions d'égalité et d'équité l'alpha et l'oméga de son discours, elle ne peut que rassembler largement l'ensemble du syndicat sur des idées qui sont sans aucun doute à l'origine de l'engagement de chacun d'entre nous !!!...

Selon la TTS, l'individualisme rampant chez les jeunes aurait connu le 21 avril 2002 son point d'orgue : au mieux ils se sont fortement abstenus, au pire ils ont adhéré aux idées de l'extrême-droite. Leur vote ne serait donc pas contestataire, mais bien idéologique. C'est donc pourquoi il faudrait reconquérir du terrain pour faire progresser les idéaux d'une gauche culturellement minoritaire dans la société. L'UNEF devrait donc être uniquement le porte-drapeau de « valeurs » et « brandir l'étendard de l'égalité » (p. 36)...

Mais convaincre la totalité du syndicat de manière unanime est un exercice difficile. La TTS adopte donc une attitude qui consiste à lisser son texte au maximum, **à le définir en creux, pour ne pas affronter les véritables enjeux qui divisent** : quelle est la nature du syndicalisme aujourd'hui, quels sont ses enjeux fondamentaux, quelle doit être sa démarche ? **Conséquence : tout en étant une tendance de l'opposition pesant 22 % dans l'UNEF, il n'apparaît pas de désaccords avec la TMN (liberté de vote sur l'activité lors des congrès locaux).** Manifestement, cette stratégie n'est pas payante puisque les AGE (Paris 11, Paris 8) qui en rejoignant la Tendance Egalité avaient fondé la TTS ont préféré l'original à la copie en rejoignant la TMN !!!

3) TRS et TTE

Les camarades de la Tendance Tous Ensemble se distinguent par la remarquable cohérence de leur orientation. Entre gouvernements et peuples, salariés et patrons, étudiants et enseignants, il ne peut y avoir d'intérêts communs. Cela signifie de fait qu'aucune réforme bénéfique ne peut exister sinon celles des étudiants en lutte, qu'aucun dialogue social ne peut naître, que toute victoire ne peut s'obtenir qu'au prix d'une contestation acharnée. Le compromis n'est donc qu'une compromission. Dans ce cadre, les élus dans les conseils ne servent qu'à « récupérer des informations » (p.50) ou à « faire appliquer nos droits mais nous ne devons pas participer à la mise en place d'attaques contre nous mêmes ». **Parce qu'il ne peut pas y avoir d'accord sans qu'il y ait un traître, le seul moyen d'action du syndicat est la « mobilisation permanente ».** Face à « une offensive globale, [la] riposte doit être globale » (p.51). Sur tous les fronts et de manière systématique.

Nous pensons au contraire que le syndicalisme étudiant doit faire le choix de la transformation progressive de la société. Il doit marcher sur ces deux jambes en alternant mobilisation et dialogue social. Un syndicat étudiant est un instrument pour défendre les étudiants pas une organisation en lutte face à des Etats et des administrations xénophobes et réactionnaires. Il doit assumer pleinement son rôle de contre-pouvoir autonome, savoir accepter les risques, accepter de créer des points d'appui plutôt que d'attendre le grand soir. C'est par une telle pratique militante que l'on peut inscrire durablement une organisation syndicale dans une dynamique de victoire.

II – Débats thématiques : les ateliers

1) *Après le 21 avril, quelles réponses des jeunes ?*

- La TMN analyse le vote des jeunes pour le Front National **comme un vote d'ignorance**, face auquel la seule réponse serait le **savoir**. Pourtant ce vote est beaucoup plus complexe : si une très faible minorité de jeunes adhèrent aux idées d'extrême - droite, la grande majorité a vu dans le bulletin FN le moyen de taper un grand coup dans « la fourmilière » de l'establishment politique, **de contester une société dans laquelle ils ne trouvent pas leur place**. Entre les affaires mettant en cause des personnalités politiques, le sentiment d'éloignement des centres de décisions et celui d'une relative inefficacité du pouvoir politique, les jeunes n'ont pas voté par ignorance le 21 avril 2002. Pour preuve, l'abstention massive lors des élections législatives qui ont suivi, alors que le danger du Front National était toujours aussi présent...

S'il faut refuser la banalisation de l'extrême - droite, décortiquer son programme, manifester, **il faut surtout redonner aux jeunes citoyens des organisations qui répondent à leurs attentes**. La TMN en voulant se faire le porte-parole *d'une* génération ou de *la* jeunesse se fourvoie totalement. **Il n'existe pas une jeunesse mais plusieurs**, scolarisées, au chômage, au travail, etc. La responsabilité de notre syndicat est de les reconnaître et faire la preuve de son utilité.

- La TTS voit le 21 avril comme le triomphe de « l'individualisme et de la dépolitisation » (p.36). Beaucoup de français pensent que « l'amélioration des conditions de vie ne passe plus par l'émancipation collective, ni par la construction d'une société et d'un monde plus juste » (p.36). Le 21 avril aurait « consacré la soumission au modèle dominant fondé sur la compétition forcée et le chacun pour soi » (p.36). La TTS fait donc le constat que « nos convictions syndicales sont donc minoritaires dans le milieu étudiant ».

C'est ici sans doute le seul point de clivage qui apparaisse entre la TTS et la TMN : en effet cette dernière encense une jeunesse qui se mobilise contre l'extrême - droite, qui est bardée de toutes les vertus...

Que les étudiants soient **sceptiques et méfiants**, qu'ils fuient comme la peste toute tentative d'embrigadement, toute « caporalisation » du débat, tout début de double langage, **cela ne signifie pas qu'ils méprisent toute action collective ni qu'ils ne sont attentifs qu'à leurs intérêts personnels**. Beaucoup de jeunes sont investis dans des associations, beaucoup sympathisent, disent soutenir notre action syndicale, mais ne veulent pas prendre leur carte.

- La TTE ne fait pas du 21 avril 2002 le prisme sous lequel décliner son orientation. De manière très rapide, elle assimile les mobilisations dans l'entre - deux tours à un soulèvement, notamment des jeunes, pour une « Autre Mondialisation » et contre les tentatives de casse sociale organisées par les tenants du néo-libéralisme. Les jeunes seraient convaincus que du 21 avril à la guerre en Irak, en passant par la politique de Raffarin et la politique néo-colonialiste de Chirac en Côte d'Ivoire, il n'y a qu'un pas, celui que fait le libéralisme. Heureusement, les étudiants « réagissent, se mobilisent » (p.47) et n'ont besoin que « d'une structure permanente qu'est le syndicat qui rassemble et mobilise au quotidien » (p.47)...

Nous pensons que cette analyse est une construction purement théorique qui n'a pas grand-chose à voir avec le réel. Si les jeunes se mobilisent massivement pour une alter - mondialisation, c'est plus leur participation aux forums mondiaux et aux contre - sommets qui en est la preuve que leurs manifestations entre les deux tours des présidentielles de 2002.

2) La réforme LMD d'harmonisation européenne des diplômes.

- Cette question constitue l'un des désaccords les plus forts que nous ayons avec la TMN. **La manière dont l'UNEF est intervenue sur ce dossier nous semble particulièrement éclairant d'une démarche syndicale où le *prima* est donnée à la mobilisation pour la mobilisation.** Nous pensons que malgré les zones d'ombre de la réforme, **l'UNEF aurait dû s'engager nationalement dans la réforme tout en mettant en place localement, là où c'était nécessaire un véritable rapport de force par des mobilisations.**

Initiée par un *1^{er} CNESER* en novembre 2001, l'UNEF s'abstient pour ne pas « signer un chèque en blanc au ministre pour la suite des discussions » (Cf. Compte rendu de mandat au CNESER).

Le *2^{ème} CNESER* du mois de janvier 2002 a acté un certain nombre d'avancées par rapport au texte initial et à la réalité : maintien de la sortie Maîtrise, référence à l'arrêté de 97, création d'un module d'initiation à la recherche, suivi des étudiants par des enseignants, obligation de créer des passerelles entre les nouveaux diplômés... Pourtant l'UNEF vote **contre** car le ministère a refusé de céder sur la suppression de la sélection à l'entrée du bac+5 et du doctorat et parce qu'il y aurait un risque que l'année ne soit plus reconnue comme la durée pertinente pour les études.

Enfin, le *dernier CNESER*, en avril 2002. Le texte mentionne la réactivation du tutorat, la création d'un coordinateur chargé de l'accueil des premières années, la nécessité de permanence hebdomadaire de la part des enseignants, la généralisation de l'évaluation des enseignements, la création d'équipes pédagogiques dans lesquelles les étudiants pourraient donner leur avis sur les formations, la prise en compte des activités pédagogiques des enseignants dans le calcul de leur salaire, l'instauration d'un bilan pédagogique annuel des formations, le nécessaire développement de l'insertion professionnelle... Pourtant l'UNEF vote **contre** au motif encore que le cadre annuel des formations est bafoué, que les nouveaux diplômés ne respecteront pas nécessairement la compensation. (Cf. p11 de notre journal)

La suite, on la connaît. Les étudiants se mobilisent dans quelques universités à la rentrée qui plient à leurs revendications de *non application des ECTS en l'absence de garanties nationales* et qui finissent par revenir sur leur décision une fois le calme revenu.

Depuis, c'est le ministère qui marque des points: il se déclare favorable dans la circulaire du 14 novembre 2002 à une expérimentation tous azimuts, affirme noir sur blanc qu'il n'y aura pas de cadre national au diplôme et préfère l'évaluation de la qualité du diplôme à son habilitation par le CNESER. **L'UNEF n'est plus depuis plusieurs mois en capacité de mobiliser alors que les dangers sont maintenant tellement manifestes... Dès lors la TMN n'a pas d'autres opportunités que de se rallier à la position de la TTE sur un retrait de la réforme...pour ne pas dire abrogation !**

- Pour la TTS : la question européenne doit avoir une place importante dans notre orientation. Il est affirmé que l'UNEF doit avoir un « contre projet » (p.42) à opposer au tenant d'une Europe libérale dont l'objectif est de casser les services publics de l'éducation. « L'Europe doit se construire par les universités et non par les marchés ». La TTS fait par ailleurs des propositions intéressantes concernant une politique communautaire d'enseignement supérieur. Enfin, la TTS affirme que l'UNEF doit « réussir la révolution LMD » en menant une double bataille : locale « dans chaque conseil » (p.43) et nationale par des mobilisations pour le respect du cadre national des diplômes. Nous n'avons aucun désaccord avec cette position qui s'éloigne des motions de « non application » que la TMN incitait à déposer dans chaque conseil et qui revient dans les faits à demander l'abrogation. **Ce que les camarades de la TRS ne comprennent pas, c'est la cohérence de la TTS car depuis un an cette tendance s'est associée en BN et dans les collectifs nationaux à cette orientation de « non application sans garantie nationale ».** Cet assentiment s'est affirmé parfois ouvertement, parfois implicitement en ne dénonçant pas la démarche de l'UNEF sur cette réforme. Si le problème de cette réforme est que « Luc Ferry a décidé de l'appliquer sans vrai cadrage national » (p.43), nous ne comprenons pas pourquoi la TTS est restée silencieuse à nos propositions **pour le retrait de la circulaire Monteils – Ferry** qui mentionne noir sur blanc cette fois qu'il n'y aura pas de nomenclature nationale.

- Pour la TTE : La réforme LMD est une réforme libérale destinée à « rendre concurrentielle les universités » (p.47). Pour eux, « la pluridisciplinarité, les parcours types, la professionnalisation, la mobilité, les TICE sont les mots clefs » d'une réforme calquée sur les politiques libérales (p.47). Depuis son lancement, la réforme est parée de tous les maux : soumission des diplômes aux entreprises locales, fin du cadre national, création de pôles d'excellences, disparition de l'année universitaire... **Nous pensons que cette vision n'est pas le résultat d'une lecture attentive des textes mais d'une culture du soupçon qui consiste à accuser toutes les réformes d'entreprendre la casse du service public afin de justifier a posteriori d'intérêts divergents et inconciliables dans la société. Nous préférons nous engager pour un vrai service publique européen d'éducation et pensons que la réforme LMD peut être un point d'appui.** Mais n'allez pas penser que nous espérons de notre gouvernement qu'il aille naturellement dans ce sens (les dernière déclarations sur l'autonomie des université le montre bien), c'est pourquoi nous souhaitons que l'UNEF mobilise pour obtenir le retrait de la circulaire et imposer ses choix pour une Europe de l'éducation.

3) Décentralisation et autonomie des universités

- La TMN comme la TTS sont opposées à tout projet de décentralisation supplémentaire. Seul le renforcement des contrats de plan Etat/Région peut être imaginé.
- Pour la TTE : la décentralisation se résume à une casse du service public d'éducation. « Sous prétexte de renforcer la démocratie, on assiste à la destruction des garanties nationales » (P.49). « Les conquêtes sociales se font essentiellement dans des batailles nationales, quand on peut faire la démonstration de notre force collective » (p.49).

- Nous pensons que la décentralisation peut être un élément pour rapprocher le pouvoir des citoyens, pour que les décisions soient adaptées aux nécessités du terrain. A cet égard, le **renforcement des contrats de plan Etat/Région** est une nécessité. L'UNEF doit engager une véritable **réflexion avec les régions** pour savoir si dans le cadre de péréquation budgétaire, les étudiants bénéficieraient d'amélioration de leur condition de vie si d'autres secteurs comme le logement étaient décentralisés.

Nous pensons enfin que l'autonomie des établissements n'est pas un mal si elle est encadrée précisément. Comme toutes les tendances nous refusons que **la définition de la carte des formations soit transférée aux collectivités locales** et condamnons par conséquent le projet de loi sur l'autonomie des universités porté par Ferry. Toutefois, nous pensons qu'une réforme de la gouvernance des universités est possible et nécessaire pour améliorer la gestion de leurs moyens. L'augmentation des moyens budgétaires est certes nécessaire mais ne peut pas être l'alpha et l'oméga de cette réforme. Le chevauchement du mandat présidentiel, des étudiants, des professeurs, des personnels et des contrats d'établissement rend fragile toute politique d'établissement. **Couplée à la suppression des collèges électoraux, une réforme qui mettrait toutes les élections en concomitance avec l'élaboration du projet d'établissement permettrait une meilleure gouvernance des universités et favoriserait l'apparition d'un syndicalisme étudiant capable d'être responsable et crédible.**

4) Les retraites

- La TMN, la TTS et la TTE voient dans les retraites un sujet d'importance car les étudiants sont des jeunes travailleurs en formation et qu'ils seront les actifs de demain. Pour ces tendances, la réforme Balladur doit être abrogée afin de réévaluer à la hausse les taux de remplacement, la retraite à 60 ans par répartition doit être préservée, le nombre d'annuités de cotisation doit être **de 37. 5 années pour tous.**

Le seul élément de réforme sur lesquels ces trois tendances acceptent de discuter est le montant des cotisations des travailleurs et des entreprises.

Nous pensons que le choc démographique n'est pas un argument libéral mais une réalité incontournable et qu'il faut de toute manière réformer. Cet argument ne doit pas toutefois servir comme le fait le gouvernement à justifier toutes les réformes de casse des acquis sociaux. Certes un **partage des richesses doit avoir lieu.** Les syndicats doivent obliger le gouvernement à discuter du montant des cotisations ainsi que de leur assiette. Nous pensons que **les taux de remplacement ne peuvent pas être une variable d'ajustement.** Ils doivent être de 100% pour les bénéficiaires du Smic et de 75% du salaire pour les autres. Par conséquent le gouvernement doit **revenir sur la loi Balladur** qui indexe les pensions sur l'inflation plutôt que sur les salaires et les pensions ne doivent plus être calculées sur les 25 meilleures années mais sur les 10 meilleures. **La retraite à 60 ans doit être garantie** et ceux qui ont rempli leur annuités doivent pouvoir **partir avant 60 ans.**

Toutes les tendances sont d'accord pour la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite.

5) *Autonomie des jeunes ou des étudiants ?*

- Pour la TMN et la TTS et la TTE, la jeunesse est moins l'âge de tous les possibles que l'âge de tous les risques. Pour sortir les jeunes d'un choix entre dépendance et précarité, elle veut construire un statut social de la jeunesse qui soit une reconnaissance du statut de « jeunes travailleurs en formation » et qui donne droit à un logement, à une allocation autonomie, un passe culture, au ½ tarif sur les transports... **Nous ne contestons pas la situation de dépendance ou de précarité de la jeunesse, ce que nous refusons c'est que cela se traduise par un statut social qui soit lié à un âge. Si l'autonomie doit être opposée à la dépendance ou à la précarité, toute personne, quel que soit son âge, se trouvant dans cette situation doit pouvoir bénéficier d'une formation pour en sortir.** Parce que le savoir est une arme contre l'intolérance, l'exclusion, puisque le progrès technique peut apporter du bien être s'il n'a pas pour corollaire le chômage d'un grand nombre, nous devons faire de la formation la clef de voûte des réponses à apporter aux problèmes de nos sociétés. Nous devons construire une « société de l'éducation ». **Parce que l'allocation autonomie ne doit pas conduire à opposer les générations, nous devons militer pour un statut social de l'étudiant.** Ce qui en bénéficieront le plus seront évidemment les jeunes mais aussi les chômeurs, les salariés (d'autant plus qu'ils seront moins formés)... **L'allocation de formation doit évidemment être le pilier de ce statut. Elle doit être considérée comme un salaire anticipé. Allié à la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite, c'est un véritable droit à la formation tout au long de la vie que nous pouvons construire.** Cette idée n'est pas plus irréaliste ou lointaine que l'autonomie de la jeunesse. Au contraire, elle est d'autant plus acceptable qu'elle n'oppose pas les générations.

6) Face à la politique de casse sociale du gouvernement, la mobilisation !!!

Comme nous le disions au début de ce journal, notre objectif n'est pas de faire état de nos désaccords pour fragiliser notre organisation mais plutôt de les poser pour qu'elle soit forte de les assumer. Dès lors elle est en capacité de se rassembler face aux attaques du gouvernement.

Ce congrès est pour nous l'occasion de montrer que le syndicalisme de proposition n'est pas, comme certains voudrait bien le faire croire, identique au syndicalisme d'accompagnement. Si nous dénonçons un syndicalisme de contestation qui ne sait pas articuler dialogue social et mobilisation, ce n'est pas pour nous enfermer à l'inverse dans l'incantation aux négociations quand le gouvernement s'attaque à tous les droits des étudiants et des salariés. De la décentralisation, aux retraites en passant par l'autonomie des universités, l'application du LMD, le gouvernement sape méthodiquement et de manière unilatérale le service public d'éducation et plus largement l'ensemble des droits sociaux.

Si nous sommes favorables à une décentralisation, nous ne pouvons pas accepter la décentralisation de 110 000 fonctionnaires sans loi de financement des collectivités locales et sans motif valable sinon la volonté d'imposer une cure d'amaigrissement aux services publics.

Si nous sommes favorables à une réforme des retraites, nous ne pouvons pas accepter que le gouvernement monte les fonctionnaires contre les salariés du privé en ne posant que la question du nombre d'années de cotisation. Nous sommes favorables à un meilleur partage des richesses, à la prise en compte des années d'étude et sommes intransigeants sur les taux de remplacement surtout pour les plus démunis.

Si nous pensons que la réforme LMD porte à l'origine beaucoup d'avancées pour les étudiants et que nous devons nous appuyer sur sa philosophie, **nous ne pouvons pas accepter** la circulaire Monteils – Ferry qui contourne le CNESER et qui tire un trait sur la cadre national du diplôme.

Si nous ne sommes pas opposés à une réflexion sur l'autonomie des universités, nous ne pouvons pas accepter qu'elles définissent elles-mêmes l'intitulé des diplômes, ni qu'elles puissent trouver des financements sur n'importe quels des aspects du contrat d'établissement auprès des collectivités locales ou que des conseils composés de personnalités extérieures donnent un avis motivé sur l'orientation de l'université et bafouent la représentation étudiante... Cette réforme comme le renouvellement du mandat présidentiel ne peut se faire que si elle va de pair avec une vaste réforme de la citoyenneté à l'université.

Face à ces attaques inacceptables, le gouvernement doit comprendre que les étudiants en ont assez. Sans retour sur ces réformes, l'UNEF devra mobiliser massivement et durablement les étudiants dans la rue !

Nous serons dans la mobilisation comme nous pensons que l'UNEF aurait dû être dans la négociation à certains moments. Si la Tendance Majorité Nationale n'a pas su dialoguer, la Tendance Refondation Syndicale saura être dans la rue pour demander :

Le retrait des projets gouvernementaux et des moyens pour la réforme LMD

LMD : Ferry, si tu savais...

Depuis le mois d'Avril 2002, la réforme LMD est lancée. Cette réforme d'harmonisation européenne a à la fois pour but initial de favoriser la mobilité des étudiants mais aussi d'apporter des améliorations à un enseignement supérieur Français qui ne parvient pas à lutter contre la reproduction sociale.

Nous pensons que l'UNEF n'a pas eu sur cette réforme une attitude de transformation sociale mais a cédé aux sirènes de l'opposition systématique. Alors que le LMD porte dans sa philosophie des avancées conséquentes pour les droits des étudiants, l'UNEF a mobilisé à tort les étudiants contre cette réforme. Depuis que le nouveau gouvernement a publié une circulaire (Novembre, circulaire Monteils) qui casse vraiment le cadre national des diplômes, la Majorité Nationale a été dans l'incapacité de mobiliser à nouveaux les étudiants et se retrouve aujourd'hui dans l'obligation de **rejoindre la position de la Tendance Tous Ensemble pour le retrait de la réforme.**

Nous pensons que cette revendication trompe les étudiants sur cette réforme et casse la crédibilité de notre syndicat. Nous demandons le retrait de la circulaire et des moyens pour l'application du LMD.

Quels sont les principaux bénéfices de la réforme LMD :

- Apporte un sur-lignage européen des diplômes permettant la mobilité des étudiants
- Favorise la pluridisciplinarité des enseignements afin de rompre avec le cloisonnement des savoirs
- Favorise l'insertion professionnelle des étudiants par la mise en place de diplômes adaptés
- Crée des équipes pédagogiques chargés d'orienter les étudiants en fonction de leur projet personnel
- Apporte une individualisation des parcours de formation afin que l'étudiant adapte sa formation à ses attentes
- Rend obligatoire l'évaluation des enseignements qui consacre la fin du mandarinate
- Donne une primauté au contrôle continu sur le contrôle terminal

Au vu de la désinformation qui a été fait sur cette réforme, un vrai – faux s'impose :

La réforme ne respecte pas la capitalisation : FAUX. Arrêté pré Licence, Art. 25 : *« au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne »*(...) *«De même sont capitalisables les éléments constitutifs » !!*

La réforme LMD ne respecte pas la double session : FAUX. Arrêté pré Licence, Art 29 : *« deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées »*. Certes l'université a le choix entre la session de rattrapage en juin ou en septembre mais le syndicat serait surpris si il organisait des référemdums sur cette question.

La réforme LMD ne respecte pas la compensation : FAUX. Arrêté pré licence, Art 27 : *« Un diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation entre unités d'enseignement »*. Art 28 : *« La compensation est organisée sur le semestre »*. C'est là que le bas blesserait pour la TMN. Le cadre annuel des diplômes pourrait être rompu et par là le cadre national du diplôme. Dans le cas d'une semestrialisation intégrale, il faudrait que les étudiants redoublent en cas d'échec et passent l'année suivante un seul semestre plein tandis que l'autre serait blanc ou bien que l'université dédouble tous les cours pour permettre à l'étudiant de repasser au second semestre ce qu'il avait au premier. Nous pensons que l'absurdité de la première mesure et le coût que représente la seconde rendront minoritaire ces solutions et que **l'UNEF sera en capacité de convaincre et de mobiliser dans les quelques endroits où cela sera nécessaire**. Une phrase nous protège par ailleurs contre ce type de solution : *« La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus »*. Si l'UNEF sait mobiliser là où c'est nécessaire, la compensation annuelle sera donc garantie.

La réforme ne respecte pas le cadre national des diplômes : FAUX. *«Arrêté pré Licence, Art 11 : « A l'issue de l'évaluation nationale et après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre chargé de l'enseignement supérieur prend les décisions d'habilitation. Ces décisions fixent les dénominations nationales des diplômes que les universités sont habilitées à délivrer aussi bien au niveau de la licence qu'au niveau intermédiaire »*. Certes ces dénominations arrivent après la remontée de l'offre de formation, mais est ce anormal lorsque la pluridisciplinarité suppose de refondre les maquettes des diplômes ? **La réforme serait flou à propos des volumes horaires, des objectifs....FAUX.** Arrêté Pré Licence Art 9 : *« La demande d'habilitation explicite l'ensemble des caractéristiques pédagogiques de l'offre de formation proposée [...] elle précise en particulier les objectifs de formation, l'organisation des parcours, leur contenu, leur modalités pédagogiques, les volumes de formation... »*.

Le 14 novembre 2002, le gouvernement publiait une circulaire scandaleuse qui met fin :

Au cadre national du diplôme :
« habilitier, c'est labelliser » grâce à une agence indépendante.
« l'habilitation est appelée à évoluer dans une approche plus évaluative ». Les universités « proposent en conséquence les intitulés des diplômes nationaux ».

Au rôle du rôle du CNESER et donc de la représentation étudiante : « Il reviendra au processus évaluation – négociation – contrat de finaliser le descriptif définitif faisant l'objet de l'habilitation ». C'est une agence indépendante qui évaluera la pertinence des diplômes proposés.

Nous demandons le retrait des projets gouvernementaux et des moyens pour la réforme LMD

Autonomie des universités : Ferry si tu savais...

Depuis son entrée en fonction, Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, nous promettait une réforme en profondeur du fonctionnement de l'université. A priori, une bonne idée, quand on connaît **les manques criants en terme de démocratie étudiante et de représentativité des élus : faible participation aux élections, injustice du système des collèges électoraux par cycle et par filière, représentation insuffisante des élus étudiants dans les conseils, etc.**

Pourtant, le projet de loi qui nous est soumis pour l'instant est loin, très loin de répondre à nos attentes. Non seulement, rien n'est fait pour renforcer la citoyenneté et l'engagement étudiant, mais le projet de loi proposé remet gravement en cause l'appartenance des universités au service public d'enseignement supérieur !

Renforcer le pouvoir des présidents d'université au détriment de celui des conseils

- ✓ Le président d'une université pourra désormais être élu sans y avoir été enseignant -chercheur (donc sans la connaître !), pour un mandat de 5 ans renouvelable immédiatement : attention aux dérives autoritaires... Une petite avancée : plus besoin d'être français pour pouvoir être président.
- ✓ La conférence des Présidents d'Université sera désormais autonome financièrement, juridiquement et politiquement : elle ne sera plus sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale. C'est la porte ouverte à la constitution d'un lobby conservateur, pas vraiment attentif au respect des droits étudiants.

Engagement et citoyenneté des étudiants, ce qu'il aurait fallu faire...

- ✓ Rendre obligatoire l'envoi des professions de foi à tous les étudiants
- ✓ Inciter les universités à financer les campagnes d'appel au vote
- ✓ Supprimer tous les collèges électoraux qui augmentent artificiellement le poids du vote des étudiants en fonction de leur filière ou de leur cycle
- ✓ Rééquilibrer le nombre d'élus étudiants dans les conseils (CA et CS) pour leur donner plus de poids
- ✓ Proposer un véritable statut du Vice Président Etudiant, qui n'en fasse un fonctionnaire de l'administration

Engagement et citoyenneté des étudiants, ce que Ferry fait...

RIEN !!!

Décentralisation d'accord, régionalisation jamais !

Sous prétexte de rendre l'administration de nos universités plus proche de nous, plus lisible, le gouvernement veut créer des regroupements d'université par région. C'est tout simplement la porte ouverte à :

- ✓ A la création de pôles d'excellence disciplinaires et de recherche, avec la disparition des petites universités
- ✓ A la remise en cause du rôle des conseils démocratiquement élus, grâce la création d'un super conseil dont **les membres seront nommés par les régions et les rectorats**
- ✓ A la création d'une offre de formation professionnelle régionale, décidée en fonction des besoins locaux en emplois

Mise en concurrence des universités, Ferry a proposé... l'UNEF devra mobiliser !!!

Tout partait d'une bonne idée : évaluer les universités avant le renouvellement de chaque contrat passé avec l'Etat, pour critiquer objectivement leur bilan et leurs résultats. Le comité national d'évaluation a pour mission de remplir cette tâche.

Mais, les critères de l'évaluation seront définis par le ministère sans aucune concertation avec les élus nationaux au CNESER, et **les résultats serviront à « comparer nationalement et internationalement »** les établissements. Il ne reste plus qu'un pas pour justifier que les universités doivent être mises en concurrence les unes contre les autres !!!

Voilà un petit aperçu de du projet de loi « autonomie des universités ». Le projet est sur les rails : après un rapide passage en CNESER le 19 Mai prochain, il sera présenté à l'assemblée Nationale dès le mois de juin. Autrement dit, il n'y aura pas de discussions possibles dans des délais aussi courts.

Alors que cette réforme est nécessaire et va bouleverser le fonctionnement des universités de manière durable, alors que les inquiétudes sont fortes sur la mise en place de la réforme LMD, le gouvernement refuse le dialogue social : qu'à cela ne tienne, faisons lui goûter du mouvement social !!!

Lancement de : **refonder.org**

A l'occasion du 78ème congrès de l'UNEF, la Tendence Refondation Syndicale ouvre son site Internet.

Connectez-vous sur refonder.org, créer votre compte et participez aux débats sur le forum, profiter de l'agenda, téléchargez nos différentes publications, découvrez la vie de nos AGE, etc...

Notre e-mail :

info@refonder.org



REFONDER est le bulletin de la Tendence Refondation Syndicale – Union Nationale des Etudiants de France

Retrouvez toutes nos publications sur : www.refonder.org

Contacter les camarades de la Tendence Refondation Syndicale :

Patrice ROQUES – 06 61 63 65 36 – patrice@refonder.org

Sibeth NDIAYE – 06 23 18 48 83 – sibeth@refonder.org

Emilie TRIGO – 06 73 35 59 51 – emilie@refonder.org

Sébastien AUFORT – 06 07 52 89 64 – sebastien@refonder.org

Amiens :sebastien Carrara : 06 84 53 04 15

Angers : 06 61 63 65 36

Clermont-Ferrand :Alexandre Dupont : 06 85 38 05 85

Dijon :Jean Batiste Hermann : 06 73 88 47 55

La Rochelle : 06 73 35 59 51

Paris II :Emilie Trigo : 06 73 35 59 51

Paris III : 06 23 18 48 83

Paris VII :Tanne Nicolas : 06 63 56 24 83

Poitiers : Rémi MICHOT : 06 80 73 90 60